

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2015

Le 12 JANVIER 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 05/01/2015

Membres présents : M. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, MM Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Laetitia LAURENT, Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND MM. David MARECHAL, Maurice PELLAN, Jean PETTTBON, Antoine REILLE.

Membre absent excusé:

Mme Annick RETTER

en exercice : 15 présents : 14 Votants : 14

Secrétaire de séance : Jean PETTTBON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014
- Approbation du choix de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) pour MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux d'enfouissement rue Paul Boivinet
- DETR 2015
- DM 3 (Décision Modificative d'ordre budgétaire)
- Acceptation de participations financières
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2014.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Signature le 5/11/2014 des devis de rénovation en isolation des bâtiments communaux avec l'entreprise ISOLA SUD OUEST.

2015/01: APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE « RENFORCEMENT DU RESEAU D' EAU POTABLE, EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUE » RUE PAUL BOIVINET (CHOIX DE L'ENTREPRISE)

Le Maire retrace l'examen des offres jugées par la Commission d'Appel d'Offres :

6 Sociétés retenues :

- JEROME BTP	147 600.00 € H.T
- VEOLIA EAU	168 163.59 € H.T
- CEGELEC	175 968.10 € H.T
- VERNAT TP	177 469.83 € H.T
- DAGUET TP	167 316.27 € H.T
- HUMBERT et CIE	156 295.24 € H.T

Le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres a retenu la société « HUMBERT », domiciliée 49135 LES PONTS DE CE, après analyse de toutes les offres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide** par 0 voix contre
0 abstention
14 voix pour

- **d'entériner** l'avis de la CAO réunie le 17/12/2014 en retenant pour LES **TRAVAUX** de renforcement du réseau d'eau potable, d'effacement des réseaux électriques basse tension, éclairage public et téléphonique **RUE PAUL BOIVINET** : la société « **HUMBERT** » de LES PONTS DE CE (49135)

Pour un montant de : **156 295.24 € HT**

- autorise le Maire, en tant que Président du groupement de commandes (avec le SIEIL) à signer le marché avec l'entreprise HUMBERT.

Joël BESNARD précise que la société ACP2S de ATHEE SUR CHER a été retenue pour la mission de coordination de sécurité de ce chantier, pour un montant de : 935 € H.T.

2015/002 : DETR 2015

Joël BESNARD propose les projets de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : préau à l'école, isolation du gymnase, rénovation du gîte, aménagement de la circulation des piétons dans le bourg, aménagement du cœur de village...

Après discussion et présentation de devis, les membres du conseil retiennent les travaux concernant la construction d'un préau à l'école maternelle (cycle 1) pour un coût estimatif de 50.000 € H.T.

Entendu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en délibéré, décide **à l'unanimité** (14 voix) :

- **d'adopter** le projet précité
- **de solliciter** le concours de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour une subvention de 30 000.00 € soit 60% de 50 000.00 €
- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget primitif communal 2015.

2015/03 : DECISION MODIFICATIVE N°3

En 2014 les travaux effectués pour la remise en état du logement communal situé 1 rue Sainte Agathe avant remise en location ont été mandatés en dépenses de fonctionnement comme travaux en **régie**. Ceci permet de transférer ces dépenses de fonctionnement en investissement en fin d'année, à condition d'avoir ouvert des crédits budgétaires, ce qui a été oublié et nécessite donc de prendre une décision modificative.

Il est possible de prendre des DM sur chapitres d'ordre jusqu'au 21 janvier de l'année suivante.

Afin de permettre la régularisation des écritures de fin d'exercice il convient de modifier les crédits budgétaires 2014 ainsi :

Dépenses d'investissement : article 2132 chapitre 040 :	2 350 €
Recettes d'Investissement chapitre 021 :	2 350 €
Dépenses de fonctionnement 023 :	2 350 €
Recettes de Fonctionnement article 722 chapitre 042 :	2 350 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- de modifier les crédits budgétaires 2014 tels que décrits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATIONS FINANCIERES :

Méthanisation INRA :

Travaux d'adduction d'eau potable : NASKEO rembourse : **19 702.70 €** sur la facture HUBERT réglée sur le budget eau et assainissement

Travaux pour pose de fourreaux France Telecom : CAP VERT BIOENERGIE rembourse la moitié de la facture de HUBERT soit : **2 262.36 €** (4 524.72/2) réglée sur le budget principal.

UNCEIA INRA : (Union nationale des Coopératives agricoles d'Élevage et d'Insémination Animale) :

Extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique au Perroi.

Estimation du SIEIL en janvier 2013 : **9 189.11 €** HT NET que remboursera l'UNCEIA.

Espace culturel NOZILIA :

Reçu des ENTREPRISES : 1 050.00 € :

Radiall : 500.00 €

Aromys : 50.00 €
Colas : 500.00 €
Reçu des particuliers : 610.00 €

SOIT : 1 660.00 € AU TOTAL à ce jour.

INFORMATIONS

Voirie départementale :

Christophe GUYOT informe le conseil des réponses du Conseil général (STA) à ses questions de demande de sécurité de la D4 et de la D5 :

Pour le renforcement de virages avec bordures de trottoirs sur petits rayons de la D4: les travaux sont inscrits au plan 2015

Pour la D5 il est prévu un renforcement des rives et non un élargissement de voie, pas de marquage de bande axiale (possible à partir de 5m20 et il y a 4m80)

Il a été également signalé au Conseil général l'affaissement du pont situé à la sortie de Nouzilly vers les « Œufs durs » ainsi que plusieurs affaissements de Beauregard à la Sirottière.

Site internet de la Communauté de communes : aller vérifier les informations concernant la commune de Nouzilly.

Site internet de la commune :

Les informations sont à envoyer à Christophe GUYOT et Jean PETITBON pour le moment ; une réunion est prévue prochainement pour présenter aux élus et aux responsables d'associations le fonctionnement du site.

Rapport de Laëtitia LAURENT sur les assistantes maternelles de Nouzilly :

Ce rapport a été demandé par la CCCR et a établi les données suivantes :

21 naissances en 2012, 17 en 2013 et 13 en 2014.

16 assistantes maternelles mais 1 va démissionner, 1 part en retraite, 1 va arrêter donc il en restera 13 dont 7 sont « complètes » en effectifs.

6 n'ont pas de demandes pour la rentrée 2015-2016.

Monument aux morts et cimetière :

Une aide financière peut être attribuée par le Souvenir français (subvention)

Distribution de la Noisette annuelle :

elle sera effectuée par les élus avec le journal n°9 de la CCCR, donc pas de contrat avec la Poste.

Prochain CM : lundi 16 février 2015 à 20h30